

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme au capital de 120.000.000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Matricule fiscal : 1120822H/P/M000
Registre de commerce : B°24162142009
Affiliation à la CNSS : 275507-27

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 12 mai 2017, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mercredi 21 juin 2017 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2016 ;
3. Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2016, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs;
7. Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
8. Fixation des jetons de présence ;
9. Nomination des membres du comité de Contrôle de la Conformité des Normes Bancaires Islamiques
10. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2017**

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le conseil d'Administration sur l'exercice 2016 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y relatifs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le comité Charaique relatifs à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la convention conclue ... approuve ladite convention conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéficiaires de l'exercice 2016 d'un montant de **12 630 Milles dinars**, diminué de résultats reportés des exercices antérieurs de **5 885 Milles dinars**, soit au total un résultat distribuable de **6 745 Milles dinars** comme suit :

Résultat distribuable	6 744 964,840
Réserves légales	337 248,242
Réserves pour réinvestissements financiers	5 000 000,000
Report à nouveau	1 407 716,598

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SEPTIEMME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Abdelwaheb Nachi comme Administrateur représentant les intérêts de l'Etat Tunisien et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Adel Grar comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holding et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur Kais Mokhtar comme Administrateur représentant les intérêts de Mokhtar Group Holding et ce pour le restant du mandat de son prédécesseur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holding et ce pour et ce pour le restant du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

Messieurs Abdelwaheb Nachi, Adel Grar, Kais Mokhtar, et Monsieur ... présentent à la réunion, acceptent leurs fonctions d'administrateur qui leur sont confiées et déclarent qu'ils ne sont sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale les empêchant de les exercer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'allouer une enveloppe de 222 000 DT aux jetons de présence de l'exercice 2017 à répartir comme suit :

- Président du Conseil : 3 000 DT par mois avec 12 mensualités
- Administrateur : 2 000 DT par réunion avec un plafond de 8 000 DT par an
- Président des comités : 2 000 DT par comité avec un plafond de 12 000 DT par an
- Membre des comités : 1 000 DT par comité avec un plafond de 6 000 DT par an
- Comité Ad hoc : 1 000 DT par membre et par comité avec un plafond 8 000 DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination des membres du comité de contrôle de la conformité des normes islamiques

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du comité de Contrôle de la Conformité des Normes Bancaires Islamiques

- S.E Cheikh Mokhtar Sellami: Président.
- Dr Abdessattar Khouilkdi : Membre
- Dr Bourhene Neffati : Membre.

Et ce pour les exercices une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).